

## RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Room 1650, 635 8th Ave. S.W.

Calgary Alberta T2P 3M3

# SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

#### Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services
Canada/Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Room 1650, 635 8th Ave. S.W.
Calgary
Alberta
T2P 3M3

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

<b>Title - Sujet</b> Plot Swather					
Solicitation No N° de l'invitati	ion	۸ma	endment No N° modif.		
01580-140296/B		001			
Client Reference No N° de réf	óranca du cliant	Date	**-		
AAFC	erence du chem	2014-03-13			
GETS Reference No N° de réf	áranca da SEAG	201	. 05 15		
PW-\$CAL-125-6206	crence de olao				
File No N° de dossier	ier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME				
CAL-3-36107 (125)					
Solicitation Closes - at - à 02:00 PM on - le 2014-03-26	L'invitation prer	nd fi	Time Zone Fuseau horaire Mountain Daylight Saving Time MDT		
F.O.B F.A.B.			·		
Plant-Usine: Destination:	✓ Other-Autre:				
Address Enquiries to: - Adress	er toutes questions à:		Buyer Id - Id de l'acheteur		
Chan, Linda S.			cal125		
Telephone No N° de téléphon	e	FAX	No N° de FAX		
(403) 292-5306 ( )		(403	3) 292-5786		
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service					

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée

Vendor/Firm Name and Address	-
Raison sociale et adresse du fournisse	eur/de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to	sign on behalf of Vendor/Firm
(type or print)	
Nom et titre de la personne autorisée à	signer au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire en ca	ıractères d'imprimerie)
Signature	Date
- 3	

Delivery Offered - Livraison proposée



CAL-3-36107

01580-140296/B 001 cal125

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Cet amendement 001 est soulevée à intégrer les informations:

## **Amendment:**

AAFC

#### Effacer:

La demande de soumission originale en totalité.

## Remplacer avec:

La demande de soumission modifié qui suit sur les pages suivantes.

01580-140296/B 001

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

cal125

AAFC CAL-3-36107

Cette demande de soumissions annule et remplace la demande de soumissions numéro 01580-140296/A, datée du 5 Decembre 2013, dont la date de clôture était le 20 Decembre 2013, à 2:00 PM heure normale du Rocheuses. Un compte rendu ou une rencontre de rétroaction sera offert sur demande aux soumissionnaires, aux offrants ou aux fournisseurs qui ont présenté une offre dans le cadre de la demande de soumissions précédente.

#### **TABLE DES MATIÈRES**

#### PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Besoin
- 2. Compte rendu

#### PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentation des soumissions
- 3. Demandes de renseignements en période de soumission
- 4. Lois applicables

#### PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

## PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- Méthode de sélection

#### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

#### PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Clauses et conditions uniformisées
- 4. Durée du contrat
- 5. Responsables
- 6. Paiement
- 7. Instructions relatives à la facturation
- 8. Attestations
- 9. Lois applicables
- 10. Ordre de priorité des documents
- 11. Clauses du Guide des CCUA

#### Liste des annexes:

Annexe A Besoin

Annexe B Base de paiement

Solicitation No. - N° de l'invitation

01580-140296/B

001

Buyer ID - Id de l'acheteur

001

cal125

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N $^{\circ}$  du dossier

Amd. No. - N° de la modif.

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

AAFC

CAL-3-36107

#### **TITRE: Faucheuse Andaineuse Pour Parcelles**

## PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#### 1. Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 2 des clauses du contrat éventuel.

#### 2. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

#### PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

#### 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numé<u>ro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformises d'achat* (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees -d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.</u>

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2014-03-01) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

#### 1.1 Clauses du Guide des CCUA

B1000T (2007-11-30), Condition du matériel

#### 2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par courriel électronique à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

#### 3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

01580-140296/B 001 cal125

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

AAFC CAL-3-36107

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

#### 4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Alberta, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

#### PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

#### 1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique ( une copie papier )
Section II: Soumission financière ( une copie papier )

Section III: Attestations (une copies papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement <u>Politique dachats cologiques</u>

(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et

01580-140296/B 001 cal125

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

AAFC CAL-3-36107

2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

## Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### 1.1 Documents exigés aux fins d'évaluation des soumissions

Le soumissionnaire doit fournir les documents suivants avec sa soumission :

1) Joindre des fiches techniques détaillées et des brochures à la proposition pour montrer la conformité aux spécifications indiquées à l'annexe A - Besoin.

#### Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

#### 1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

#### 1.2 Prix - articles

Les soumissionnaires doivent proposer des prix fermes pour tous les articles énumérés dans l'annexe A.

#### Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

## PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

#### 1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### 1.1 Évaluation technique

## 1.1.1 Critères techniques obligatoires

Le soumissionnaire doit répondre aux spécifications techniques minimales identifiés sous l'annexe "A" Besoin.

#### 1.2 Évaluation financière

Le prix offert cumulatif total sera calculé en additionnant le prix de l'article no. 1 avec l'article no. 2 identifiés sous l'annexe "B".

A0222T (2013-04-25) Evaluation du prix

#### 2. Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

01580-140296/B

cal125

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

AAFC

CAL-3-36107

001

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

#### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

#### 1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

## 1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées <u>2003</u>. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

## 1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée »

(http://www.travail.gc.ca/fra/normes\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) - Travail.</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

#### PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

#### 1. Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

01580-140296/B 001 cal125

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

AAFC CAL-3-36107

#### 2. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

#### 3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp)achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directric es/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### 3.1 Conditions générales

2010A (2014-03-01), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

#### 4. Durée du contrat

#### 4.1 Date de livraison

Toutes les biens livrables demandées au plus tard le 31 Juillet 2014.

## 5. Responsables

#### 5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Linda Chan Agente en approvisionnement Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Direction générale des approvisionnements 635 - 8e avenue SO, Pièce 1650 Calgary (Alberta) T2P 3M3

Téléphone: (403) 292-5306 Télécopieur: (403) 292-5786

Courriel: linda.chan@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

#### 5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

\*\*À être déterminer à l'attribution du contract\*\*

Solicitation No. - N° de l'invitation

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

cal125

01580-140296/B

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

AAFC

CAL-3-36107

001

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans

5.3	Représentant de l'entrepreneur (À être complèter par le soumissionnaire)
pas aut	trat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne pe atoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être ués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

Nom Titre Adresse	
Téléphone: Télécopieur: Courriel:	

#### 6. Paiement

#### 6.1 Base de paiement - prix ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé dans l'annexe "B", selon un montant total de \$ AED. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

#### 6.2 Paiement unique

H1000C (2008-05-12) Paiement unique

#### 6.3 Clause du Guide des CCUA

C2000C (2007-11-30) Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

#### 7. Instructions relatives à la facturation

- 7.1 L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 7.2 Les factures doivent être distribuées comme suit:

L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

#### 8. **Attestations**

#### 8.1 Conformité

 $Solicitation \ No. - N^{\circ} \ de \ l'invitation \\ Amd. \ No. - N^{\circ} \ de \ la \ modif. \\ Buyer \ ID - Id \ de \ l'acheteur$ 

01580-140296/B 001 cal125

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

AAFC CAL-3-36107

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

## 9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

#### 10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2014-03-01), Conditions générales services (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_\_\_.

#### 11. Clauses du Guide des CCUA

A9039C (2008-05-12) Récupération

A9068C (2010-01-11) Règlements concernant les emplacements du gouvernement

B1501C (2006-06-16) Appareillage électrique

B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires

G1005C (2008-05-12) Assurance

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

AAFC CAL-3-36107

#### **ANNEXE « A »**

#### **BESOIN**

Fourniture et livraison d'une (1) faucheuse andaineuse pour parcelles type faucille automotrice neuve pour d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) à Outlook (Saskatchewan).

## Spécifications techniques minimales:

N° de l'article	Description	Respecte	Ne respecte pas	Renseignement s à l'appui (Le oumissionnaire doit indiquer les renvois)
1	La faucheuse andaineuse pour parcelles doit être réglée au préalable et prête à utiliser au moment de la livraison. Il doit s'agir d'un modèle de production récent.			
2	Moteur diesel refroidi à l'air ou à l'eau d'une puissance minimale de 28 HP.			
3	Transmission à vitesse variable à mise à la masse (hydrostatique).			
4	Deux ou quatre roues motrices, avec largeur de trace de 1,5 mètre.			
5	Dégagement minimal de 1,2 mètre.			
6	Plateforme de coupe de 1,5 mètre à l'avant avec barre de coupe type faucille et diviseurs rotatifs.			
7	Cônes diviseurs rotatifs à entraînement hydraulique. La vitesse de rotation doit être réglable.			
8	Rabatteur ramasseur à 4 ou 5 peignes à commande hydraulique de la hauteur. La vitesse de rotation doit être réglable.			
9	Rouleau tasse andain intégré à hauteur réglable et tout rouleau ou écran requis pour former des andains et empêcher la faucheuse-andaineuse de rouler sur les plants.			
10	Le soumissionnaire doit fournir un opérateur qui parle anglais au moment de la livraison.			
11	Garantie de 12 mois.			
12	La faucheuse andaineuse doit être livrée FAB destination d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) à Outlook (Saskatchewan).			

Solicitation No. - N° de l'invitation 01580-140296/B

Amd. No. - N° de la modif.  $001 \label{eq:constraint}$  File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur cal125

Client Ref. No. - N° de réf. du client  $AAFC \label{eq:AAFC}$ 

CAL-3-36107

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE « B »

#### **BASE DE PAIEMENT**

La TPS doit être exclue des prix indiqués dans les présentes. La TPS (le cas échéant) doit être ajoutée à la facture en tant qu'élément distinct.

N° de l'article	Besoin	Prix
1	Fourniture et livraison d'une (1) faucheuse andaineuse pour parcelles type faucille automotrice neuve pour d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) à Outlook (Saskatchewan), conformément aux spécifications de l'annexe A.	\$/LOT
2	Frais de transport et de livraison tout compris aux d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) à Outlook (Saskatchewan).	
3	Prix total du lot	\$